HAL
open science

Quelle action municipale en matière de mémoire ? L'exemple de la Ville de Paris

Sarah Gensburger, Mathilde de Saint Léger

▶ **To cite this version:**

Sarah Gensburger, Mathilde de Saint Léger. Quelle action municipale en matière de mémoire ? L'exemple de la Ville de Paris. Les terrains de la mémoire : approches croisées à l'échelle locale, Presses universitaires de Paris Nanterre, pp.73-91, 2018, Les Passés dans le Présent. Série Travaux & Recherches, 978-2-84016-303-9. halshs-01804045

HAL Id: halshs-01804045

https://shs.hal.science/halshs-01804045

Submitted on 3 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les passés dans le présent

Travaux & Recherches

Les terrains de la mémoire

Approches croisées à l'échelle locale

sous la direction de

Michèle Baussant, Marina Chauliac, Sarah Gensburger et Nancy Venel

Presses universitaires de Paris Nanterre

Les terrains de la mémoire
Approches croisées à l'échelle locale

Collection *Les passés dans le présent*
série « Travaux & Recherches »

Responsable : Ghislaine GLASSON DESCHAUMES

Labex *Les passés dans le présent*
Investissements d'avenir, réf. ANR-11-LABX-0026-01

www.pressesparisnanterre.fr

2017
© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PARIS NANTERRE
ISBN :

Sommaire

Introduction. Du territoire aux terrains
Michèle BAUSSANT, Marina CHAULIAC,
Sarah GENSBURGER et Nancy VENEL 9

Chapitre 1. L'émergence des institutions municipales en charge de la « mémoire » 17
- « Tous venus d'ailleurs, tous devenus d'ici ? » Le Rize à Villeurbanne : mémoires de l'immigration et politique municipale
Marina CHAULIAC et Nancy VENEL 21
- Le musée de la mémoire comme outil de politique de la ville à Medellín ?
Julie LAVIELLE 39

Chapitre 2. Appréhension de la mémoire par la ville et par ses habitants. Points de contact et décalages 53
- Villeurbanne à la croisée des mémoires. Entre mémoire institutionnelle et mémoire collective
Isabelle GARCIN-MARROU et Valérie HAAS 55
- Quelle action municipale en matière de « mémoire » ? L'exemple de la Ville de Paris
Sarah GENSBURGER et Mathilde de SAINT-LÉGER 73

Chapitre 3. Marginalisation sociale, marginalisation territoriale : ancrer la mémoire dans les lieux d'un « patrimoine négatif » 93
- Mobilisations mémorielles et revendications citoyennes. Étude comparée de Villeurbanne et Saint-Étienne
Morane CHAVANON 97
- Sur les berges du port, les marges du passé. Ethnographie des chaloupiers et pêcheurs du port de Valparaiso au Chili
Arnaud FIGARI 113

Chapitre 4. Patrimoine perdu, patrimoine recomposé 129
- Mise en exergue des récits mémoriels et disparition des traces matérielles à Villeurbanne
Vincent VESCHAMBRE 133
- Quels acteurs gardent la mémoire d'un territoire disparu ? L'exemple des Juifs d'Égypte
Michèle BAUSSANT 151

Post-scriptum. Le Rize. Mémoires et territoire
Xavier de la SELLE 169

Bibliographie 179

Quelle action municipale en matière de mémoire ? L'exemple de la Ville de Paris[7]

Sarah Gensburger et Mathilde de Saint-Léger

Depuis le milieu des années 1990, la mémoire[8] fait partie du langage des municipalités françaises. Cette évolution a, jusqu'ici, donné lieu à peu de travaux (Bertheleu, 2014 ; Tornatore, 2015). Pourtant, l'échelle locale fournit l'occasion de traiter une question centrale des recherches actuelles sur la mémoire, en France comme à l'international : en quoi consistent les dispositifs institutionnels qui prétendent agir sur la société à travers l'instrument mémoriel (Lavabre, 2007) ?

Cette interrogation peut être déclinée de plusieurs manières que le présent ouvrage donne, précisément, à voir dans leur diversité. Une première option consiste à tenter de cerner les impacts sur les citoyens des récits du passé que véhiculent les dispositifs municipaux décrits comme « mémoriels » comme les musées, les plaques, les monuments, les cérémonies commémoratives ou encore les bulletins municipaux étudiés dans le chapitre précédent pour le cas de Villeurbanne. Ce qui suit entend participer à ce questionnement en portant attention à un autre type d'effets potentiels de ces politiques de mémoire municipales.

7. La recherche dont ce texte rend, partiellement, compte a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-11-LABX-0026-01, dans le cadre du Labex *Les passés dans le présent*. Elle est également lauréate du concours « Paris 2030 », aide à la recherche, mis en place par la Mairie de Paris.

8. Comme cela a été indiqué en introduction de cet ouvrage, le terme de mémoire est utilisé comme un mot du langage des acteurs. C'est donc, dans ce qui suit, la circulation du terme lui-même qui fournit un moyen, parmi beaucoup d'autres envisageables, de saisir les interactions entre acteurs publics et acteurs sociaux à l'échelle municipale. Pour un meilleur confort de lecture, dans ce qui suit, les guillemets seront supprimés. Il convient toutefois de les garder présents à l'esprit de bout en bout.

En lieu et place d'un intérêt pour les « vecteurs de mémoire » (Rousso 1990, Wood 1999), l'accent sera mis ici sur les acteurs sociaux qui se mobilisent autour ce qu'ils désignent du terme de mémoire. Il s'agit de cerner la manière dont l'action publique municipale en la matière est susceptible de réagir à ou, à l'inverse, de susciter, voire tout simplement d'orienter les engagements et les mobilisations des acteurs sociaux dans le domaine mémoriel. Quels effets d'intéressement, de légitimation, ou de dé-légitimation, les politiques de la mémoire municipales ont-elles sur les acteurs sociaux, et réciproquement ?

Plusieurs études ont déjà été consacrées à ces acteurs, et autres « entrepreneurs », qu'il est désormais coutume de qualifier « de mémoire » (Gensburger, 2012). Mais, outre que ces recherches sont rarement conduites à l'échelle d'une ville ou d'un territoire, les acteurs dont il s'agit de comprendre l'engagement sont toujours choisis eu égard à une thématique historique particulière. Et leur interaction avec les municipalités est toujours estimée à l'aune du succès de telle ou telle vision de ce passé, de la mémoire « de l'esclavage » à celles « de la Shoah » ou encore « de l'immigration », comme si l'enjeu mémoriel lui-même préexistait et, en un sens, existait indépendamment de l'interaction entre acteurs publics et privés qui se déploie autour de lui.

Ici, il s'agit de s'intéresser à cette interaction de manière transversale : qu'est-ce que revendique une municipalité lorsqu'elle prétend mener une action publique qualifiée de mémoire ? Quels sont les acteurs sociaux, que nous saisirons ici à travers leurs engagements au sein d'associations loi 1901, qui interagissent effectivement avec elle dans ce domaine ? Le choix d'aborder la question des « acteurs de mémoire » de manière transversale, et non de manière exclusive pour tel ou tel sujet historique, impose une autre forme de délimitation rendant possible une enquête empirique. La délimitation géographique remplace ici la délimitation thématique. C'est dans ce cadre qu'a été fait le choix de l'échelle locale : celle de la ville de Paris.

Le terme de mémoire a en effet fait son entrée dans l'organigramme municipal parisien en 2001 avec la création d'une « Délégation à la Mémoire et au Monde Combattant ». Et depuis 2007, la Ville de Paris possède un registre – le fichier SIMPA – où doivent se référencer toutes les associations qui souhaitent travailler avec elle. Celles-ci y indiquent leur titre et leur objet avant de choisir trois secteurs d'activité au sein d'une liste de vingt-deux propositions fixes parmi lesquelles existe une entrée mémoire. Le dépouillement des archives municipales, la réalisation d'entretiens, l'analyse du fichier SIMPA et des déclarations des

associations parisiennes au *Journal officiel des associations*, à l'aide de Calliope, logiciel d'analyse textuelle qui porte attention aux co-occurences, permettent ainsi de considérer d'un jour nouveau la question des interactions entre pouvoirs publics et monde associatif en matière de mémoire.

La genèse et les contours de l'action d'un secteur en charge de la mémoire au sein de la Ville de Paris seront tout d'abord retracés. Ils seront mis, dans un second temps, en rapport avec l'évolution du monde associatif parisien investi dans la mémoire, afin de faire apparaître les concordances, les tensions et les décalages. L'échelle de la ville constitue ainsi un véritable laboratoire où travailler, sur une réelle base empirique, des notions qui ont aujourd'hui valeur d'évidence comme celle de « demande sociale » ou d'« inflation mémorielle ».

La mise en place d'une politique municipale en matière de mémoire

En 2014, le terme de mémoire apparaît pour la première fois dans un organigramme de l'exécutif français. Le gouvernement compte depuis un secrétariat d'État aux Anciens combattants et à la mémoire. La même année, trente-deux communes de plus de 30 000 habitants créent une délégation à la mémoire[9]. Dans ce processus d'institutionnalisation de la mémoire comme catégorie d'action publique, la Ville de Paris fait ainsi figure de précurseur.

Une action publique en tension entre monde combattant et culture

En 2001, et à la veille des élections municipales, le terme de mémoire est donc absent de l'exécutif comme de l'administration parisienne. Le seul vocable voisin à apparaître dans l'organigramme est celui de commémoration. Il s'inscrit alors clairement dans le cadre de la politique culturelle, mais à l'échelle d'un sous-bureau. La direction des affaires culturelles (DAC) compte un bureau des affaires culturelles et historiques qui, dans son secteur des œuvres d'art monumentales, mentionne un responsable du « suivi des travaux de restauration et d'entretien des

9. Dans le cadre de la loi sur la réutilisation des données publiques et de l'accès aux documents administratifs, une collecte d'informations a été réalisée de manière systématique afin d'établir la présence ou l'absence de la thématique de la mémoire dans les organigrammes municipaux des villes de plus de 30 000 habitants. La mise en forme et le traitement des données ont été conduits par Brian Chauvel, ingénieur d'études contractuel à l'Institut des sciences sociales du Politique (ISP).

œuvres d'art monumentales et des plaques commémoratives ». À cette date, depuis déjà huit ans, l'équipe du maire Jacques Chirac compte un adjoint en charge de « toutes les questions relatives aux associations patriotiques et anciens combattants »[10].

Après le changement de majorité politique à la tête de la ville, la mémoire fait son irruption dans l'organigramme municipal. Paris crée une délégation « chargée de la mémoire, du monde combattant et des archives »[11]. L'enjeu pour Bertrand Delanoë est, notamment, de créer un lien avec les anciens combattants qu'il considère comme des administrés traditionnellement plus proches de la droite. Pour cela, il prend exemple sur l'État central qui compte alors, et depuis deux ans, une « Direction à la mémoire, au patrimoine et aux archives » qui dépend du secrétariat d'État aux Anciens combattants. De plus, l'ajout de la mémoire est pensé comme un moyen de contenter les anciens combattants tout en intégrant des objectifs culturels auxquels l'électorat socialiste traditionnel est sensible. Le nouveau maire souhaite ainsi qu'on s'occupe de « la mémoire de Paris » et que les « Parisiens se saisissent de leur histoire »[12]. Odette Christienne devient alors la première adjointe « déléguée à la mémoire, au monde combattant et aux archives ». Élue du Mouvement des citoyens, elle est alors proviseur d'un prestigieux lycée parisien, mais elle est aussi fille et femme de militaires. Son profil, au croisement du monde combattant et de l'Éducation nationale, manifeste l'hybridation de ce nouveau portefeuille. Finalement, et après des va-et-vient avec l'adjoint en charge de la culture, Christophe Girard, la responsabilité des archives municipales lui est également confiée.

10. *Annuaire des services de la Mairie de Paris* pour les années 1985, 1990, 1993 et 1999, consulté aux Archives de Paris.

11. Les archives du cabinet de l'adjointe pour la période 2001-2008 sont conservées aux Archives de Paris (AP), 2192W. Pour la rédaction de ce texte, et sans qu'il ne soit toujours possible d'y faire référence explicitement dans ce qui suit, ont été consultés les fonds : AP, 60 W 520 Affaires culturelles et historiques ; 60 W 523 Affaires culturelles et historiques ; 2964 W 1 à 26 Délibérations ; *Annuaire des services de la Mairie de Paris*, PER 1336, années 1999, 1993, 1990, 1985 ; *Annuaire administratif de la Ville de Paris*, PER 232 Bis ; *Annuaire des Ministères*, PER 124 : 1959-1960 ; 2768 W 3, 14, 15, 16, 17, 18, Service d'Odette Christienne et 2283W 82, 93, 141 et 145 Secrétariat général.

12. Entretien avec Odette Christienne, Hôtel de Ville de Paris, 3 février 2014. Entre 2013 et 2014, des entretiens ont également été conduits avec les conseillers mémoire au cabinet du maire sur la période 2001-2014 et avec la successeuse d'O. Christienne, Catherine Vieu-Charier. Ils ne seront pas mobilisés en détail dans cet article mais en constituent un arrière-plan.

Depuis, cette frontière mouvante entre monde combattant et monde de la culture a donné sa dynamique interne à l'évolution de cette nouvelle délégation. Il semble que la mémoire peine à trouver sa place au croisement des champs traditionnels de l'action publique municipale, entre culture et défense. Cela se manifeste tant au niveau des actions conduites que de la structuration des services. En 2007, un « Comité d'histoire de la Ville de Paris » est créé. Il est d'abord placé sous la tutelle de l'adjoint à la culture avant de devenir la responsabilité de l'adjointe à la mémoire. Le service administratif support du Comité d'histoire est aujourd'hui le « Département de l'histoire, de la mémoire et des musées associatifs » (DHMMA), inscrit dans l'organigramme de la DAC mais placé sous le contrôle de Catherine Vieu-Charier qui a remplacé Odette Christienne. Réciproquement, et depuis avril 2008, les archives de la ville sont, elles, retournées sous l'égide exclusif de la culture. En 2015 encore, cette difficulté pour la politique de mémoire municipale à trouver un espace sémantique et politique stable transparaît dans la diversité des appellations des délégations qui concernent la mémoire au niveau des mairies d'arrondissement, notamment en fonction de la couleur politique des mairies, même si un processus de normalisation autour du monde combattant se dégage clairement.

Relevé des intitulés de délégation par arrondissement, mars 2015

Nom de la délégation	Arrondissements concernés	Couleur politique de l'adjoint
Mémoire et Monde combattant	Mairie du 1er	Les Républicains
	Mairie du 5e	Les Républicains
	Mairie du 16e	Les Républicains
	Mairie du 7e	LR/ UDI / MODEM
	Mairie du 9e	UDI
	Mairie du 13e	PS
	Mairie du 18e	PS - MRC
	Mairie du 12e	PCF
Des personnes âgées, du lien intergénérationnel, de la mémoire, des anciens combattants et Correspondant défense	Mairie du 20e	Parti Radical de Gauche

Délégué aux affaires européennes, aux anciens combattants et à la mémoire	Mairie du 14e	PS
La mémoire, du monde combattant, de la citoyenneté et des grandes causes nationales	Mairie du 15e	Les Républicains
Vie associative, de la mémoire, des anciens combattants, de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations	Mairie du 3e	PCF-Front de Gauche
Petite enfance, des affaires scolaires, de la réussite éducative, des rythmes scolaires, de la Mémoire, de la lutte contre les discriminations et des Droits de l'Homme	Mairie du 4e Mairie du 10e	PCF-Front de Gauche
La culture, du patrimoine, de la mémoire	Mairie du 11e	PS
Chargée de la mémoire et du patrimoine	Mairie du 17e	Les Républicains

Les outils d'une politique municipale en matière de mémoire

À leur tour, les moyens d'action de la ville en matière de mémoire sont divers. Ils peuvent être retracés à partir de l'étude des délibérations du Conseil de Paris, des archives, du site internet de la ville[13] comme des entretiens et des observations conduits avec ceux, élus comme administratifs, qui ont la charge de leur développement. En 2014, Odette Christienne revient sur son activité : « ce qu'il en restera, c'est une aide à l'écriture de l'histoire, d'abord. Puis à travers les plaques et les

13. http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/histoire-et-memoire-2419

monuments une possibilité de remémorer et une possibilité de réécrire l'histoire à partir de la ville. Et pour les enfants des écoles on met des plaques dans chaque arrondissement pour qu'ils puissent y aller à pied. Le monument il faut qu'il soit vu, c'est tout le problème. S'il n'est pas visité, il ne sert pas à grand-chose. »

Dans une première acception, en effet, l'instauration d'une délégation à la mémoire et au monde combattant entraîne la production de supports historiques. Tout d'abord, des brochures thématiques, qui portent en majorité sur des événements liés à la Seconde Guerre mondiale, sont réalisées par des historiens et distribuées gratuitement aux Parisiens et aux scolaires dans les écoles, collèges et lycées. Ensuite, plusieurs expositions sont organisées, toujours sur des thématiques principalement liées aux conflits contemporains mais non exclusivement, à l'image de la Commune de Paris. À l'occasion de l'organisation de ces expositions, en 2001, comme encore en 2012[14], des tensions se font jour là aussi entre l'objectif culturel et l'objectif de mise en avant de la défense et des anciens combattants.

Mais, quelle que soit la source consultée (archives, entretiens, observations), les plaques commémoratives apparaissent bel et bien comme l'outil privilégié pour conduire cette politique municipale de la mémoire. Elles s'inscrivent dans le territoire municipal pour le recouvrir et, en principe, marquer les cartes mentales de la ville que les Parisiens sont susceptibles de se représenter. En 2016, la Ville de Paris entretient ainsi environ 1600 plaques commémoratives, dont près de 1300 concernent des événements liés à la Seconde Guerre mondiale, la Résistance ou la Shoah. Et c'est d'ailleurs un projet de plaques qui fut l'une des toutes premières mesures prise par Odette Christienne à son arrivée. Dans sa délibération des 24 et 25 septembre 2001, le Conseil de Paris a décidé d'inscrire la mémoire de la déportation des enfants juifs dans l'espace parisien par l'entremise de l'apposition systématique de plaques sur les murs des écoles et dans les jardins publics en « hommage aux enfants juifs morts en déportation ». Cerner l'impact et les effets sociaux de ces plaques comme des expositions n'est pas l'objet, par ailleurs passionnant, de ce texte. Les limites de ces dispositifs ont été soulignées ailleurs, tout comme la manière dont, plutôt que de transmettre une vision ou un récit du passé, ils constituent le plus souvent un lieu sur lequel les Parisiens,

14. En tant que commissaire d'exposition d'une de ces expositions en 2012, Sarah Gensburger a pu réaliser un terrain d'observation participante (Gensburger, 2015).

simples passants ou véritables visiteurs, vont projeter leurs valeurs et leurs grilles de lecture du passé comme d'expériences les plus quotidiennes[15].

Mais il reste un outil supplémentaire mis en œuvre par l'exécutif parisien pour conduire sa politique de mémoire depuis 2001 : les relations avec les associations. Ainsi, avant l'entretien où elle nous expliquera l'importance « d'aider à l'écriture de l'histoire » pour sa délégation, Odette Christienne avait préalablement répondu par mail à notre demande de rendez-vous. Dans le courrier de contact, il lui avait simplement été indiqué qu'il s'agissait de retracer l'histoire de la délégation dont elle a eu la charge et, à cette fin, de pouvoir accéder aux archives de son activité et possiblement la rencontrer. Il n'était dans ce courriel alors aucunement question d'associations. C'est pourtant sur ce thème exclusif que porte sa réponse. Elle rappelle tout d'abord que, comme nous le savons évidemment déjà, c'est maintenant une autre élue qui a la charge de cette délégation. Elle revient alors sur la manière dont elle a passé le témoin à celle qui lui a succédé. C'est alors la relation avec les associations qui est placée au cœur de sa fonction : « je lui ai alors transmis les dossiers des associations mais il s'agit de dossiers que j'ai constitués en 2001 car je n'ai rien trouvé à l'Hôtel de Ville à mon arrivée. Aucun document. Ces dossiers sont donc, à mon regret, dépourvus d'une histoire antérieure solide. Ils sont nés de rencontres avec les présidents et les membres des bureaux [des associations], en responsabilité dans des associations très inégales par le nombre d'adhérents et par les activités programmées »[16].

Le dépouillement des courriers reçus par sa délégation sur une période échantillon de cinq mois, entre juillet et décembre 2004, confirme cette nature d'abord relationnelle et associative de l'action municipale dans le domaine de la mémoire[17]. Il ne s'agit pas tant de transmettre une histoire ou une lecture du passé que de créer des liens avec le monde associatif, à l'occasion, presque au prétexte de la mémoire, et sans forcément d'ailleurs être toujours en parfait accord sur la vision du passé commémoré. Sur près de 700 courriers reçus sur ces cinq mois par le bureau d'Odette Christienne, 63 % émanent en effet d'associations, très majoritairement d'anciens combattants, dont la moitié sont en lien avec la Seconde Guerre mondiale. Les associations de déportés ne comptent que pour 5 % de ces sollicitations, et celles qui mêlent jeunesse, culture et citoyenneté pour 8 %. Enfin, les courriers en question ont, pour la

15. Par exemple (Gensburger, 2015 et 2016).

16. Mail d'Odette Christienne, 17 décembre 2013.

17. AP, 2768, Chrono.

moitié d'entre eux, pour objet la sollicitation d'une subvention, le plus souvent à des fins de fonctionnement. Pour la période récente, aux yeux d'Odette Christienne, celle qui a pris sa suite ne « s'intéresse pas suffisamment aux associations ». L'observation des pratiques indique que, plutôt qu'une baisse d'intensité, c'est une certaine diversification des associations avec lesquelles Catherine Vieu-Charier est en interaction qui caractérise le temps présent. Comme d'ailleurs le dernier conseiller mémoire auprès de Bertrand Delanoë, celle-ci décrit cette évolution comme une « diversification de la mémoire » et une difficulté à laquelle la ville est confrontée.

Ces tensions entre le secteur de la culture et celui de la défense-monde combattant d'une part, entre une politique de contenus historiques et une politique relationnelle avec le monde associatif de l'autre, transparaissent très clairement dans la genèse du fichier SIMPA. Opérationnel depuis 2007, ce fichier contient donc vingt-deux propositions de secteurs d'activité parmi lesquels les associations doivent choisir sur le mode de l'auto-déclaration. La qualification de ces secteurs a donné lieu à plusieurs débats et hésitations. Les archives indiquent que, dans un premier temps, le terme de mémoire était destiné à apparaître dans un secteur « Associations de mémoire » relevant d'un des cinq grands regroupements « Vie associative et citoyenneté ». Finalement, il fut décidé que le terme se suffirait à lui-même et la mémoire constitue aujourd'hui encore une des vingt-deux propositions et figure parmi une catégorie englobante de « Culture et éducation », distincte de celle de la vie associative qui existe encore par ailleurs.

Les effets d'une politique municipale en matière de mémoire

Depuis 2001, la Ville de Paris développe donc une politique qu'elle qualifie de mémoire, dont il est possible de cerner les effets non plus par ses produits (expositions, brochures, plaques), mais par le système relationnel et associatif dans lequel elle s'insère. Pour cela, et dans ce qui suit, il a été procédé en deux temps. Tout d'abord, une analyse lexicale des associations référencées dans le fichier SIMPA à la date du 1er janvier 2015 permet de dresser le portrait type de celles qui sont effectivement en lien avec la ville. Ensuite, la répétition de l'opération, cette fois-ci sur l'ensemble des associations parisiennes déclarées au *Journal officiel des associations*, permet de déterminer quel sous-champ de cet ensemble plus vaste interagit avec la mairie. À chaque fois, il sera procédé à une comparaison entre deux périodes : avant et après 2001, afin de voir

les possibles conséquences, en termes de structuration du champ des acteurs de mémoire, de la transformation de l'organisation municipale.

Le milieu de mémoire de la Ville de Paris

À partir d'un fichier de données de 18 522 déclarations distinctes d'associations obtenu à partir de l'application SIMPA de la Mairie de Paris, il a été procédé à un filtrage pour récupérer uniquement les déclarations dans lesquelles se trouve le mot de mémoire dans au moins une des métadonnées suivantes : le « nom statutaire » de l'association, sa « description », un des trois secteurs d'activité déclarés. 661 associations ont le terme de mémoire dans le titre, l'objet ou le secteur d'activité. C'est à ce titre, et donc prenant appui sur l'auto-déclaration et non depuis le regard extérieur du chercheur, que nous considérons que ces associations se revendiquent de la mémoire dans leur relation à la mairie de Paris.

Le traitement statistique de ces informations par le logiciel Calliope[18] conduit au diagramme stratégique ci-contre. Trois principaux clusters, ou réseaux de relations lexicales, se distinguent et sont représentés par leur terme le plus central : « Ancien Combattant », mémoire et « Culture » (cf. diagramme stratégique ci-contre). Chaque réseau représente l'univers sémantique des déclarations d'associations qui lui sont liées[19].

Le réseau « Culture » rassemble davantage d'associations (41,6 % des déclarations) que le réseau « Ancien combattant » (15,7 % des déclarations), bien que ce dernier soit plus dense (liens internes forts entre tous les termes du réseau) ; il est donc plus cohérent quant à l'univers lexical qu'il recouvre.

Le premier constat est donc que la tension entre « Culture » et « Ancien Combattant », qui, nous l'avons vu, structure le traitement administratif

18. Calliope est un logiciel de « fouille de textes » fondé sur la méthode des mots associés. Une représentation cartographique du contenu d'un corpus, appelée aussi diagramme stratégique, fait apparaître les clusters ou réseaux des termes les plus co-occurrents entre eux, ils résument les principales thématiques du corpus. Ces réseaux lexicaux sont caractérisés aussi par leur inter-connexion avec d'autres clusters (la centralité) et leurs intra-connexions ou liens internes (la densité). Ainsi les réseaux les plus à droite et en haut du diagramme sont les plus centraux et les plus denses, ils sont ceux qui s'inscrivent dans la tendance. À l'inverse, ceux qui sont en bas à gauche sont en perte de vitesse, à la fois peu centraux et peu denses. Pour plus d'information (Callon et *al.*, 1991).

19. C'est-à-dire celles dont le titre et/ou l'objet contiennent au moins deux termes du cluster.

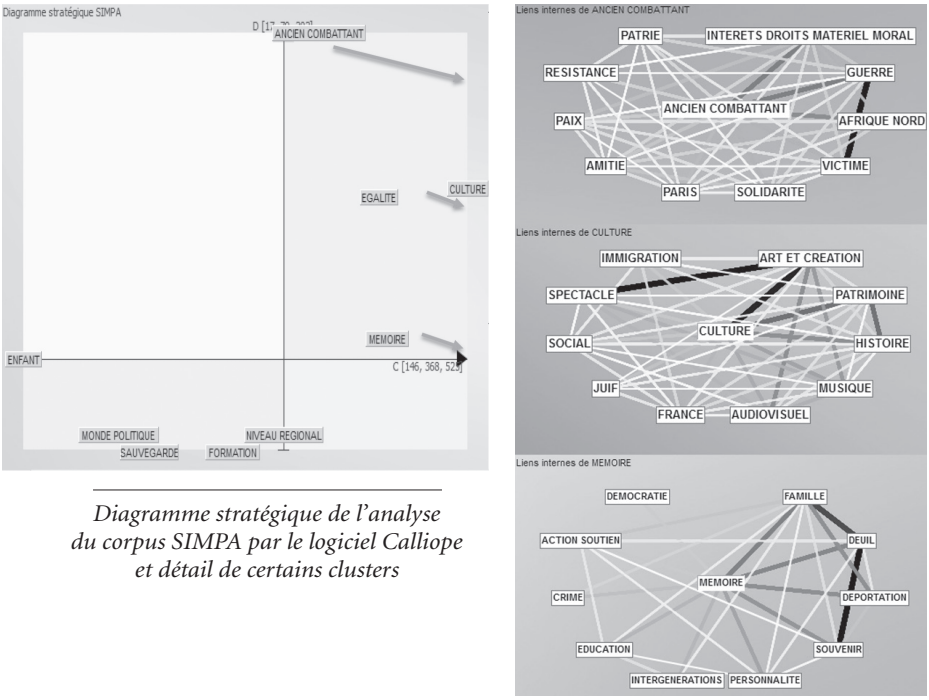

Diagramme stratégique de l'analyse du corpus SIMPA par le logiciel Calliope et détail de certains clusters

du domaine mémoire à la Ville de Paris, structure également le champ des associations en lien avec la municipalité et qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent être considérées comme se revendiquant de la mémoire. Par contre, le balancement entre ces deux pôles est nettement décalé. D'une part, le terme de culture et d'autres relevant de son univers sémantique sont nettement plus fréquents (275 présences pour « culture ») que ceux empruntés à l'univers des anciens combattants (104 pour « anciens combattants »). La structuration du champ associatif n'est donc pas sans rapport avec celle de l'organigramme administratif et de politique municipale. Elle se situe toutefois dans un rapport de décalage avec un déplacement de la centralité du pôle « anciens combattants » vers le pôle « culture ». Ici, la politique municipale ne semble structurer que partiellement le milieu de mémoire avec lequel elle est en relation, qui jouit d'une certaine indépendance.

L'adoption d'une approche non plus synchronique, mais diachronique permet de travailler plus finement la nature de l'interaction entre la politique municipale en matière de mémoire et ceux qui se considèrent en être les ressortissants. Il convient pour cela non plus de comparer les clusters entre eux, mais d'entrer dans la composition interne à chaque cluster et de porter attention à la chronologie de création des associations qui les structurent.

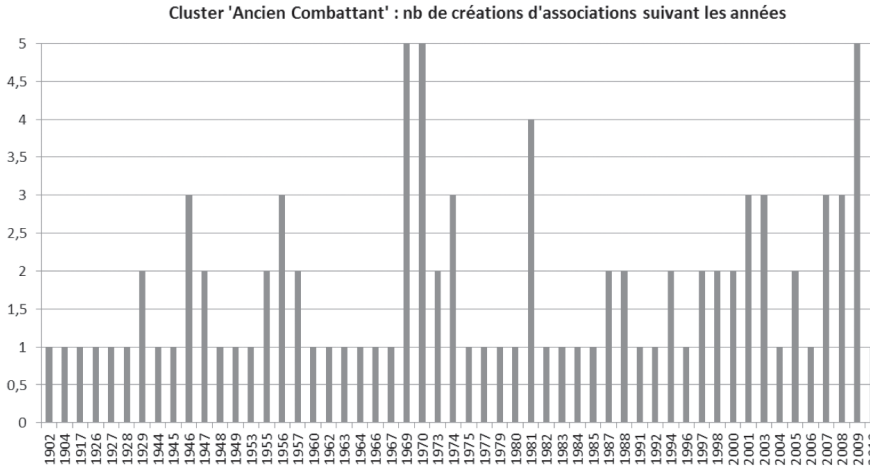

Les 104 associations rattachées au réseau « Anciens Combattants » ont, dans leur majorité, été créées avant 2001 (70 %) et plus encore avant 1993 (61 % de créations avant 1993). Ici, la création d'une délégation « Anciens Combattants » (dès 1993) puis d'une « Mémoire et monde combattant » n'a visiblement que peu modifié l'investissement d'acteurs sociaux dans des associations dédiées. Il convient toutefois de remarquer que, au moment de leur création, l'usage du mot mémoire dans les titres et les objets de ces associations n'était pas systématique. La mobilisation précède la politique municipale, mais le recours au vocabulaire de la mémoire se joue bel et bien dans cette interaction entre acteurs publics et acteurs sociaux. Ici la politique municipale semble, avant toute chose, imposer un langage commun non sur les faits historiques commémorés eux-mêmes, mais d'abord sur comment qualifier tout propos sur le passé en tant que tel. Il convient à cet égard de remarquer que les associations qui portent sur la Seconde Guerre mondiale, largement dominante

dans les supports et vecteurs de mémoire produits par la Mairie, sont minoritaires dans le champ des associations mémorielles, et ce y compris parmi le sous-ensemble composé de celles d'anciens combattants. Si les termes « Ancien combattant » et « Résistance » co-occurrent dans douze associations sur l'ensemble du corpus, les associations portant sur les thématiques des vétérans des conflits d'Afrique du Nord sont quant à elles deux fois plus nombreuses (vingt-quatre associations). Or les guerres coloniales ne concernent que très marginalement les vecteurs de mémoire produits par la ville. Plus encore, lorsque ceux-ci existent, ces supports ne relèvent pas directement du monde combattant, à l'image de la plaque en mémoire des victimes du 17 octobre 1961 inaugurée en octobre 2001 par le Maire de Paris.

En outre, la chronologie est différente dès lors que l'on s'intéresse à la composition du réseau « Culture » qui regroupe, lui, 275 associations. À l'inverse du précédent réseau, ces associations sont récentes et semblent clairement caractériser la période postérieure à 2001. Ici, pour la seule échelle d'analyse que nous avons choisie dans ce court texte, se dessine un effet particulier de l'action municipale en matière de mémoire. La création d'une délégation politique à « la Mémoire et au Monde combattant » et d'un service administratif « Département de l'histoire, de la mémoire et des musées associatifs » (DHMMA) sous sa tutelle, mais inscrit administrativement dans le périmètre de la DAC, semble avoir créé un espace d'opportunité pour une forme de revendication du terme de mémoire et donc pour un engagement en tant qu'acteurs de mémoire, mais dans un périmètre en décalage avec l'action publique.

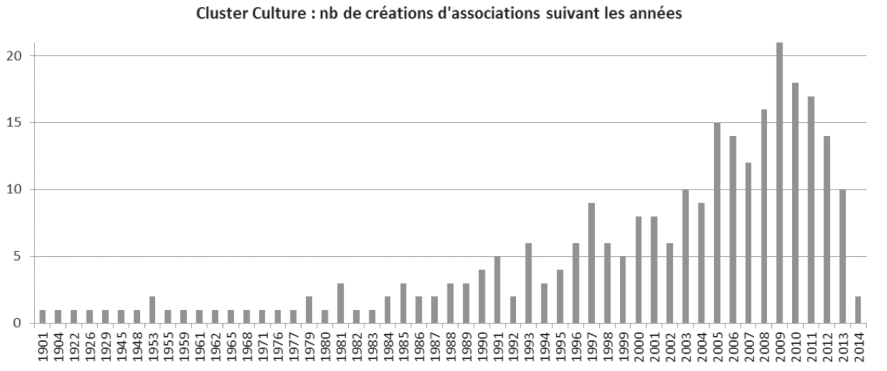

L'hypothèse de l'émergence d'un espace d'intéressement induit par l'institutionnalisation d'une action municipale dans le domaine de la mémoire reste à étayer par d'autres données. Il se retrouve parfois également à travers l'évolution interne d'une seule et même association. Par exemple, l'association parisienne Génériques, aujourd'hui acteur incontournable de la mémoire de l'immigration et de sa transmission, a été créée en 1987. Son objet légal était alors d'« entreprendre et de soutenir toute action dans le domaine de la communication, dans un esprit de tolérance et de multiculturalité, de développer les échanges interculturels en France et dans le monde et de promouvoir l'expression et la participation des communautés d'origine étrangère dans tous les médias, et en particulier dans les nouveaux moyens de communication (télévision par câble, télévision hertzienne, radio privée locale, télématique) ». Ce n'est qu'en juillet 2001 qu'une ultime modification des statuts fait apparaître le terme de mémoire en ajoutant un quatrième alinéa à l'objet de l'association. Ce dernier est rédigé comme suit : « produire toute œuvre, quel qu'en soit le support, relative à la mémoire et l'histoire de l'immigration en France et en Europe »[20]. Les données quantitatives et cet exemple qualitatif semblent ainsi suggérer que l'action municipale puisse avoir produit un effet non tant par une transmission de contenus que par la création d'un espace où le terme de mémoire devenait un vocable légitime et une possible ressource, fut-ce pour porter des thématiques *a priori*, ou du moins initialement, étrangères à, voire en rupture et en conflit avec, celles incluses dans le périmètre de l'action municipale originelle.

Lors des entretiens avec les deux adjointes qui ont eu successivement en charge la délégation municipale dédiée comme avec les conseillers en charge de cette question au sein du cabinet du maire, le terme de « diversification de la mémoire » est en effet revenu à plusieurs reprises. Ces interlocuteurs faisaient état de leur constat de l'augmentation de demandes venant d'acteurs et relevant de thématiques qu'ils n'auraient pas attendus et qui ne leur semblaient pas relever de leurs portefeuilles au départ. Ici, ce n'est pas tant à travers une transmission ou une imposition d'un contenu ou d'un type de récit sur le passé que par un espace de légitimation pour des revendications diversifiées, et finalement non maîtrisables par l'action publique, d'engagement sur le terrain « mémoriel » que l'action municipale semble avoir produit des effets.

20. Préfecture de police de Paris (2015), Statuts associatifs W751081212

Cette hypothèse se trouve un peu plus renforcée par l'ouverture de la boîte noire du troisième réseau, de taille importante, au nom éponyme de mémoire. Celui-ci rassemble 120 associations qui se sont majoritairement déclarées après 2001. Ce groupe d'associations concerne très clairement la mise en œuvre du « devoir de mémoire », de l'éducation et de la transmission des valeurs républicaines par la mémoire. À ce titre, il s'articule effectivement avec les buts politiques affichés par l'action municipale, même si ces membres ne constituent pas le cœur des ressortissants de l'action publique attendue par la mairie et que ce sont, encore à ce jour, les associations d'Anciens combattants, résistants ou déportés qui se trouvent obtenir 95 % des subventions attribuées par la délégation à la « Mémoire et au Monde Combattant ».

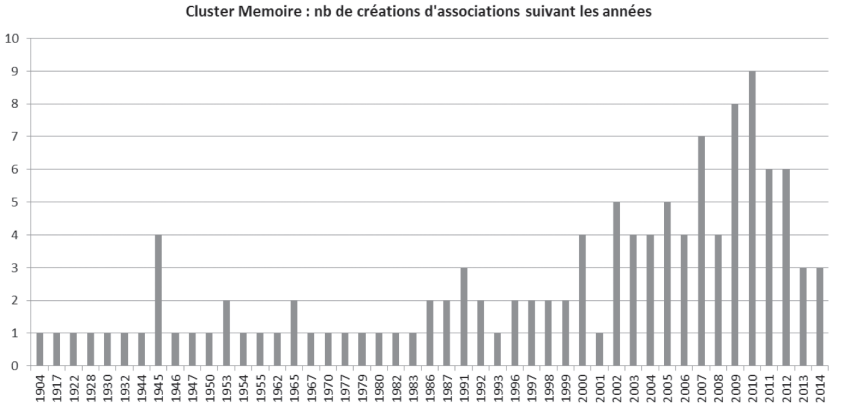

La complexité des effets d'une politique municipale de mémoire

Enfin, la comparaison du milieu des associations de mémoire qui sont en lien avec la Ville de Paris avec l'ensemble des associations parisiennes déclarées au *Journal officiel* et qui utilisent le terme de mémoire (soit dans leur titre soit dans leur objet) permet d'affiner notre compréhension des effets de la politique municipale en termes de structuration d'un champ d'acteurs sociaux spécialisés. Nous avons donc réalisé une base de données des déclarations d'association déposées auprès de la préfecture de Paris entre 1963 et 2014.

Nous ne disposons du nombre total de création d'associations, quels que soient les sujets, qu'à partir de 1997. Le graphe ci-dessous montre l'évolution du taux de création d'associations à Paris liées à la question mémorielle entre 1997 et 2014, rapporté à l'ensemble de créations d'associations pour ces mêmes années pour cette ville. Tout d'abord, il apparaît que ne se retrouve pas de manière linéaire l'inflation mémorielle si souvent dénoncée. Quand une croissance est effectivement constatée, c'est de manière décalée par rapport à la mise en place d'une délégation dédiée, en 2001, et à la création, par la suite, d'un service administratif spécialisé au sein de la DAC. Sur ce premier plan, diachronique et quantitatif, la municipalité parisienne apparaît comme relativement indépendante de la dynamique de multiplication des acteurs de mémoire, entendus ici comme des individus créant des associations qui revendiquent, d'une manière ou d'une autre, l'utilisation du mot mémoire pour qualifier leurs initiatives.

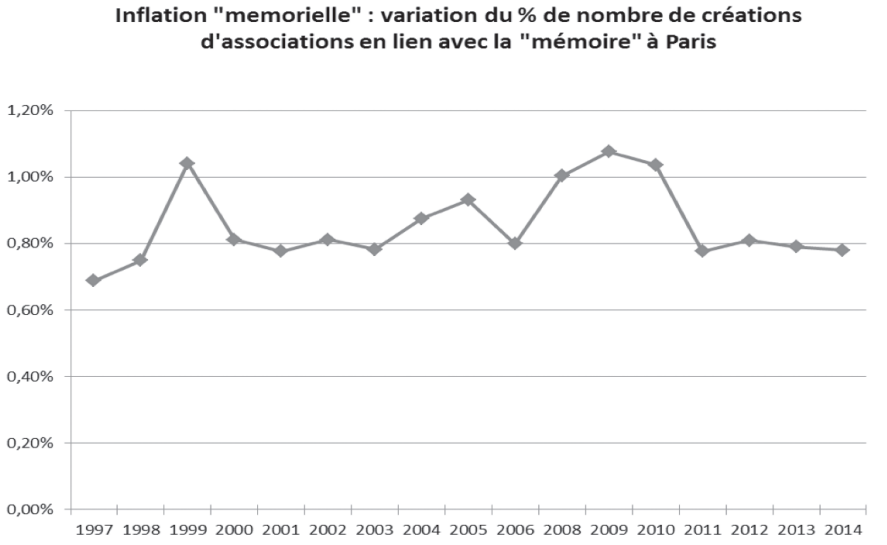

Le recours au logiciel d'analyse textuelle Calliope permet de compléter ce premier constat par une analyse qualitative du contenu du titre et de l'objet de ces associations. Si l'on répartit les 1134 associations créées entre 1963 et 2014 concernées par la question « mémorielle » sur deux périodes, avant et après 2001, nous obtenons les diagrammes stratégiques suivants (à gauche pour la période 1963-2000, avec 562 déclarations et à droite pour 2001-2014, avec 572 déclarations).

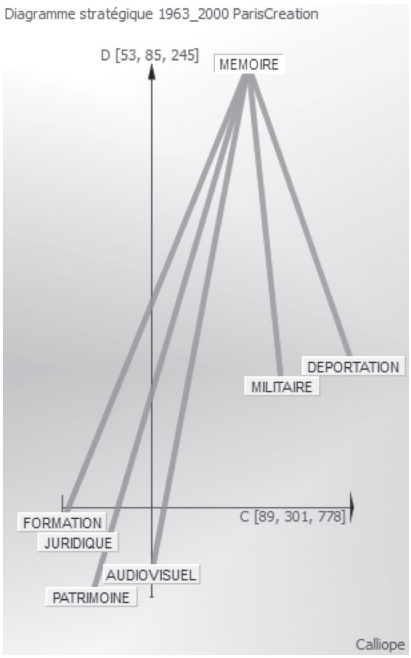
Diagramme stratégique 1963_2000 ParisCreation
D [53, 85, 245]
MEMOIRE
DEPORTATION
MILITAIRE
FORMATION
JURIDIQUE
C [89, 301, 778]
AUDIOVISUEL
PATRIMOINE
Calliope

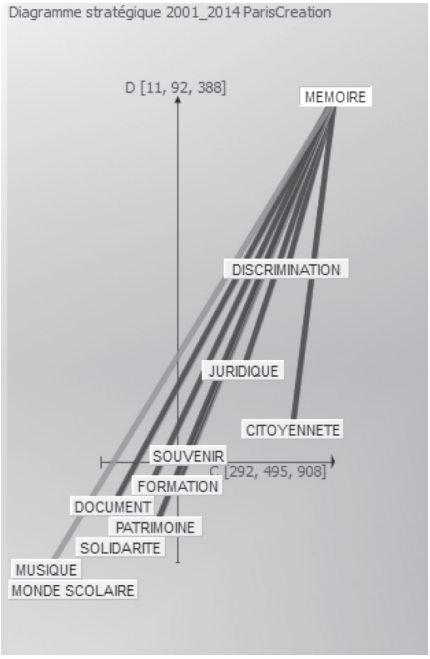
Diagramme stratégique 2001_2014 ParisCreation
D [11, 92, 388]
MEMOIRE
DISCRIMINATION
JURIDIQUE
CITOYENNETE
SOUVENIR
C [292, 495, 908]
FORMATION
DOCUMENT
PATRIMOINE
SOLIDARITE
MUSIQUE
MONDE SCOLAIRE

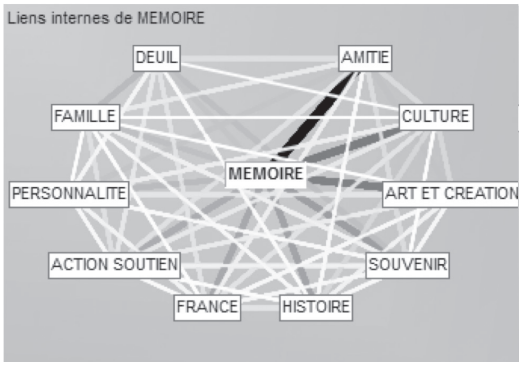
Liens internes de MEMOIRE
DEUIL
AMITIE
FAMILLE
CULTURE
MEMOIRE
PERSONNALITE
ART ET CREATION
ACTION SOUTIEN
SOUVENIR
FRANCE
HISTOIRE

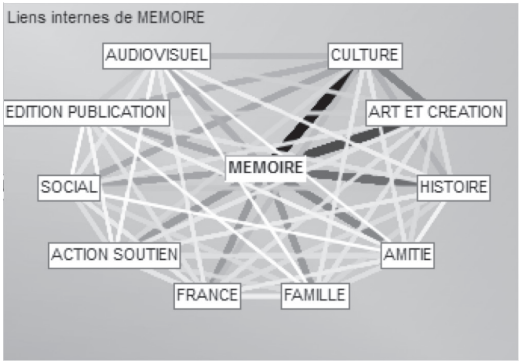
Liens internes de MEMOIRE
AUDIOVISUEL
CULTURE
EDITION PUBLICATION
ART ET CREATION
MEMOIRE
SOCIAL
HISTOIRE
ACTION SOUTIEN
AMITIE
FRANCE
FAMILLE

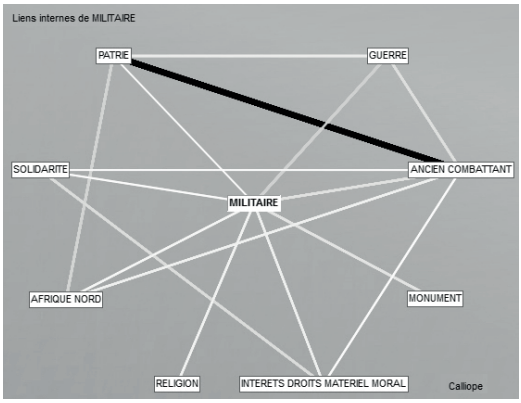
Liens internes de MILITAIRE
PATRIE
GUERRE
SOLIDARITE
ANCIEN COMBATTANT
MILITAIRE
AFRIQUE NORD
MONUMENT
RELIGION
INTERETS DROITS MATERIEL MORAL
Calliope

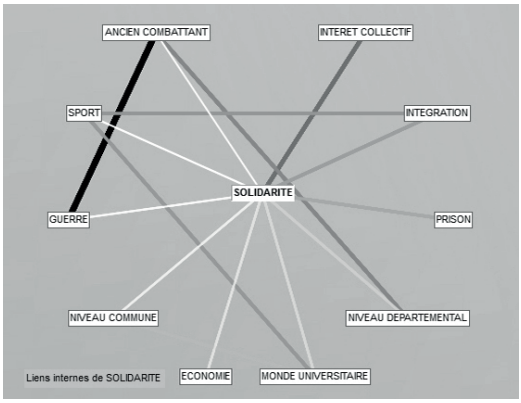
ANCIEN COMBATTANT
INTERET COLLECTIF
SPORT
INTEGRATION
SOLIDARITE
GUERRE
PRISON
NIVEAU COMMUNE
NIVEAU DEPARTEMENTAL
Liens internes de SOLIDARITE
ECONOMIE
MONDE UNIVERSITAIRE

Tout d'abord, il apparaît que le réseau « Anciens combattants », très dense, qui existait au sein du fichier SIMPA, ne se retrouve pas ici. Cette thématique se dissout, et ce sur les deux périodes, dans un réseau plus large qui, de plus, perd en centralité et en densité sur la période postérieure à 2001. Ce premier constat confirme tout d'abord la manière dont la politique municipale, qui affiche un lien fort entre mémoire et anciens combattants, structure effectivement le milieu de mémoire avec lequel elle est en relation, plutôt qu'elle n'en est le produit. Il met ensuite en lumière une certaine indépendance entre les acteurs qui se mobilisent à travers la mémoire à Paris, pris cette fois-ci dans leur globalité, et la politique municipale.

Pour analyser plus finement ces diagrammes stratégiques et faciliter leur comparaison thématique et structurelle, Calliope calcule pour chaque terme d'un réseau un poids (appelé aussi pouvoir d'attraction) qui est dépendant de sa fréquence dans le corpus et surtout de la mesure de sa participation à la construction du diagramme stratégique (De Saint-Léger, 1997). De ce fait, on peut comparer le poids d'un terme entre deux corpus analysés par Calliope. Ainsi, entre les deux périodes considérées, une constante du poids du terme « Ancien combattant » apparaît tout d'abord tandis que « Culture » et « Art et Création » connaissent une forte croissance. Surtout « camp » et « patrie », termes traditionnellement liés au monde combattant, connaissent une quasi disparition. À l'inverse, confirmant la diversification et les nouveaux sens pris par la mémoire, les termes de « tolérance », « citoyenneté » ou d'« éducation » connaissent une très forte croissance. Le terme de « droits de l'homme », absent jusqu'ici, fait lui son apparition de manière significative dans son lien avec la « mémoire ». Ce glissement de sens confirme le processus de réappropriation d'une thématique par d'autres causes et d'autres types d'engagement.

Les éléments qui précèdent dessinent alors deux conclusions principales. Ils invitent tout d'abord à renouveler la manière de saisir l'interaction entre les dispositifs institutionnels censés transmettre la mémoire et les appropriations sociales effectives auxquelles ils donnent lieu. Il peut être pertinent de ne pas seulement regarder cette interaction à l'aune des contenus et représentations transmises mais, de manière jusqu'ici relativement inédite, à partir du champ des acteurs sociaux engagés dans ce qui se joue à travers cette interaction. Une politique publique de la mémoire, du moins à cette première focale municipale, agit aussi, et peut-être principalement, à travers les espaces d'intéressement et de légitimation qu'elle génère pour la mobilisation d'acteurs sociaux.

Ils confirment ensuite la pertinence de mettre en œuvre cette perspective à l'échelle locale, ici à celle de la municipalité parisienne. Apparaît alors dans le même mouvement la force et les limites de l'action publique communale en matière de mémoire. Celle-ci n'impose pas tant des thématiques ou des domaines mémoriels particuliers qu'elle ne fait de la mémoire un langage commun à travers lequel un nombre croissant, et de plus en plus divers, d'acteurs vont se qualifier dans leur mobilisation sociale, ici saisie à travers le cas des associations.

Enfin, ce qui précède laisse ouverte la question de la spécificité du cas parisien et confirme l'importance de multiplier ce type d'étude à l'échelle locale afin de déplier la dynamique sociale complexe de l'émergence de la mémoire comme une question sociale contemporaine.